

Paris, le 9 juillet 2015

Spécial CAP du 26 juin 2015

Le présent journal est exclusivement consacré au compte rendu de la dernière CAP AFIP AGFIP qui s'est tenue le 26 juin dernier.

Pour cette CAP, Solidaires Finances Publiques était représenté par Gilles GAUTHIER, AGFIP de 1ère classe, élu titulaire; Claude PAIN, AGFIP de 1ère classe, élu suppléant et Christian BOULAIS, AGFIP de classe normale, expert.

La déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques

Monsieur le Président,

Nous nous réjouissons de la tenue de cette CAP largement attendue par l'ensemble des collègues.

Et c'est un euphémisme ! Pour les AFiP, la demande de leurs desiderata remonte à septembre 2014 avec une actualisation sollicitée par le bureau RH-1B en 2015. Neuf mois ont passé entre la première demande et la tenue de la présente CAP. Certes, il convient de donner du temps au temps, mais là, tous les records ont été battus.

En préambule, **Solidaires Finances Publiques** souhaite formuler un certain nombre de préoccupations exprimées par ses mandants.

En premier lieu et **alors que nous occupons une place centrale et essentielle dans le maillage territorial, le constat est quelque peu terrible.**

Nous assistons post fusion à des situations difficiles à gérer, le pyramidage des âges avec une querelle des anciens et des modernes, des AGFiP qui ne veulent pas partir avant 65 voire 67 ans, des jeunes AFiP qui n'en peuvent plus d'attendre, une réduction de la volumétrie d'encadrement de moins 20%, une renaissance d'un conflit larvé GP/GF réactivé sur l'accès aux postes IDIV vers IP/AFIPA comptables contre concours et mobilité géographique, et des menaces de toute part sur la volumétrie des AGFiP, les rémunérations, les primes, les mouvements qui ne se font pas et une information incertaine voire lacunaire, quelque peu instrumentalisante, et globalement une absence de transparence voire de simple information détestables.

Cela doit impérativement changer, cela doit évoluer....Selon des modalités à étudier et à mettre en œuvre...un enthousiasme nouveau doit émerger... !

Il faut refonder la communication et les échanges avec l'encadrement et l'encadrement supérieur avec une nouvelle donne.

Les cadres attendent que le DG et/ou le DGA viennent au contact direct dans les 9 interregions avant leur «suppression», une «tournée des popotes» pour rencontrer tous les AGFiP et éventuellement AFiP par interrégion.

Nous demandons au DG une réunion des numéros 1 au moins deux fois par an avec au minimum présence systématique du Ministre et du Secrétaire d'État et peut être une rencontre supplémentaire Ministres/DDG DD/DRFiP à l'instar de ce qui se passe pour les Préfets avec leur ministre.

Il faut enfin une réunion de refondation, d'ouverture et d'annonces pour les deux ans à venir intégrant les principales préoccupations et les principaux thèmes d'actualité.

Il faut donner de la reconnaissance à l'ensemble de l'encadrement.

Les cadres de cette maison souhaitent réintégrer des parcours de formation désertés depuis 5 ans post fusion en termes de **management et de formations**.

Ils doivent absolument être présents à l'IGPDE, l'UNICA, aux formations extérieures IHDEN, CHEDE....

L'encadrement ne doit pas se sentir "outragé".

Il convient par exemple de "décorer" nos cadres, lien de proximité et de reconnaissance dans nos équipes.

Comment peuvent-ils comprendre que l'ensemble des partenaires, des Préfectures aux DDI en passant par l'Éducation nationale soient régulièrement honorés au moment par exemple où la dernière promotion de la Légion d'honneurcompte essentiellement deux AGFiP partis à la retraite....

Cela est compris comme la volonté de faire payer au corps une évolution indiciaire et des rémunérations post fusion attractives...

Or comme la plupart des administrations, la DGFIP contribue au plan de redressement des finances publiques ainsi qu'au financement notamment des décisions de lutte contre le terrorisme prises à la suite des attentats de janvier dernier.

La réduction de la dotation globale de fonctionnement ainsi que de la dotation d'auxiliaires va permettre de financer une partie de cette économie.

Et de surcroît la décision a été prise de faire contribuer l'encadrement supérieur sur la part variable de leur rémunération :

- la part variable de tous les AGFiP au titre des années 2013 et 2014 ne sera pas versée, comme ce fut le cas l'an dernier pour les AGFiP de classe exceptionnelle;
- celle versée aux AFiP sera diminuée de 20% par rapport à l'an dernier, et ce versement vaudra au titre des années 2013 et 2014;
- les IP verront leur modulation (ex-PALP) diminuer de 10%.

Il faut remettre en place un certain nombre de partenariats.

Les moyens sont contraints tout le monde le sait...Ouvrons encore plus la DGFIP au monde extérieur...Nous pouvons évoquer les notaires. Ils ne sont plus capables de

prendre des stagiaires. Prenons des stagiaires formons les, réfléchissons à des financements avec la CDC via Elan/CdC par exemple ...nous sommes en train de renégocier la Convention CdC /DGFIP, c'est le moment.

Partageons avec l'Université et l'Education Nationale partout où cela est possible des valeurs républicaines et citoyennes, des valeurs de civisme fiscal par de la formation, des stages et leur participation par exemple systématique à nos campagnes IR et à la promotion de nos messages.

Refondons un véritable partenariat avec les collectivités locales en matière de FDL par exemple. Ils ont besoin de nous, ils peuvent fournir des moyens si le retour sur investissement est garanti.

Monsieur le Président,

Au moment où se tient cette CAP, nous devons vous faire part de la dégradation générale des relations avec l'encadrement résultant d'une part de la **difficulté d'exercice des missions et d'autre part de l'absence de perspective sur le déroulement de carrière.**

Vous devez aussi entendre le mécontentement grandissant des AGFiP et des AFiP qui en ont assez de l'arbitraire et de l'opacité dans les mouvements.

S'agissant de la présente CAP les collègues concernés regrettent une nouvelle fois le **manque de transparence et de lisibilité du présent mouvement.**

Il est constaté :

- un volume de nominations au fil de l'eau **incompatible avec l'exercice des droits syndicaux les plus élémentaires et le fonctionnement normal d'une CAP nationale,**

une nouvelle fois, **l'interruption des chaînes naturelles en nomination ou en promotion.**

Notre formation, ce jour, ressemble fort à une simple chambre d'enregistrement.

A cet égard une information rapide sur les prochaines CAP d'AGFiP et d'AFiP est attendue.

Nous tenons toutefois à **souligner positivement le volume de promotion pour les AFiP fin de carrière.**

Solidaires Finances Publiques revendique une extension des dispositifs de promotion de fin de carrière avec engagement de départ.

A cet égard, la volumétrie de demandes est de nature à conforter la nécessaire extension du dispositif.

Cela étant les conditions de tenue de cette CAPN ne permettent pas une fois encore d'étudier les dossiers de candidature et de défendre utilement les dossiers des collègues qui postulent.

Il est donc demandé une communication préalable des dossiers des impétrants et des avis et classements régionaux.

Comment doit être apprécié la présentation des desiderata des AGFiP/AFiP **reclassés au titre de l'article 23** en matière d'ancienneté sur la base d'un arrêté publié au seul BOFiP ?

Solidaires Finances Publiques exige une nouvelle fois une présentation par tableau d'ancienneté dans l'accès au grade.

Sur l'accès à la classe exceptionnelle : il apparaît que les situations relevées demeurent **exorbitantes du droit commun**.

Bien évidemment l'ensemble du corps est attentif aux précisions qui seront fournies.

De manière plus concrète, les informations utiles sur les départs à la retraite intégrant les préoccupations et les situations personnelles au cas par cas, méritent d'être communiquées dans le cadre des mouvements à venir.

Un éclairage est également requis sur les **conditions d'accès à un poste de numéro 1 en fonction du classement des directions**.

Convient-il pour être promu d'avoir déjà exercé sur un poste de numéro 1? Le fait d'être directeur de pôle obère-t-il l'accès direct à ces fonctions en première nomination sur certaines catégories de DDFIP?

Enfin **Solidaires Finances Publiques** remercie le bureau RH1B pour sa disponibilité et pour son écoute lors des travaux préparatoires à cette CAPN.

COMPTE RENDU

Lors de la présentation du mouvement, Solidaires Finances Publiques a dénoncé l'opacité régnant sur les modalités d'organisation du tour extérieur AFIP. (un appel de candidature en 2013 et aucune nomination cette année-là, pas d'appel de candidature identifié pour 2014 et un candidat nommé). Aucun compte rendu en CAP de cette procédure de sélection alors qu'il avait été décidé le contraire.

A l'instar des AGFIP de 1ère classe, nous avons demandé une fiche de suivi de ces nominations et un éclairage complet de la CAP sur la sélection.

A retenir des réponses de l'administration

- **Il est vrai qu'il est difficile de prévoir un calendrier pour cette CAP. Les nominations AGFIP relèvent d'un décret du Président de la République. Ce qui introduit des aléas difficilement maîtrisables.**
- **Une dizaine de promotions AGFIP devraient être soumis à la CAP de fin juillet (date prévisionnelle suivant les aléas habituels).**
- **L'indépendance de la DGFIP par rapport aux préfets n'est pas remise en cause. Les 10.000 cadres de la DGFIP doivent garder leurs spécificités dans l'appareil d'État.**
- **Un groupe de travail sur la RPP sera programmé à l'automne avec les organisations syndicales.**
- **Les évaluations des AFIP AGFIP ça sert quand même un peu en début de carrière même en supprimant la prime à la performance, on conserve le dispositif.**
- **Seront communiquées prochainement la pyramide des âges et la situation prévisionnelle des départs en retraite pour les grades de la CAP 1.**
- **On ne gère pas le corps des AFIP/AGFIP à l'ancienneté même si on ne l'ignore pas. On ne peut pas être HEB voire plus et revendiquer d'être géré à l'ancienneté, il faut choisir. Par contre, l'administration doit être capable d'expliquer ses choix.**

- S'agissant du tour extérieur pour lequel Solidaires est intervenu. Il y a eu jusqu'alors peu de candidatures. Il y aura un appel (publié au JO) pour une sélection au titre de 2015. Le volume reste à déterminer.

- Nous constatons que les AFIPA ont peu d'appétence pour les HEA administratifs (dommage et surprenant).

- La sélection AFIP fin de carrière a donné lieu à près de 200 candidatures. Le classement a été fait en tenant en considération plusieurs facteurs (une répartition des promus entre les délégations, le nombre d'années «rendues» (au moins 3 ans par rapport à la limite d'âge personnelle), et la valeur des candidats appréciés à travers le classement des délégués.

- Le poste d'agent comptable à l'ACOSS est suivi au plus haut niveau.

(NDLR: ce poste prestigieux ne peut être occupé juridiquement que par un agent sous statut de droit public).

C'est traditionnellement un AGFIP chenu qui est dans la place, or les milieux autorisés suspectent les pouvoirs publics d'y nommer, sous statut de droit privé, une jeunette de 35 ans.

Nous en sommes là mais l'affaire est suivie au plus haut niveau, on n'en doute aucunement !

La section des Administrateurs et Conservateurs est représentée par :

Christian BOULAIS AGFIP Secrétaire de section et rédacteur du présent journal

Gilles GAUTHIER AGFIP Classe 1 Elu titulaire CAP 1

Claude PAIN AGFIP Classe 1 Elu suppléant CAP 1

Didier JASSELIN Représentant la section au Conseil Syndical de Solidaires FIP

Serge LODIER Conservateur des Hypothèques

Bernard CAMUT Secrétaire national en charge de l'Encadrement supérieur